

Communiqué pour les médias

Date 5 septembre 2008

Patois franco-provençal

Le Gouvernement institue une Commission « Conseil du patois »

(I-VS).- Le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), avait mandaté un groupe de travail, présidé par l'ancien conseiller d'Etat Bernard Bornet, afin d'établir un rapport sur la situation du patois dans le Valais romand. Suite à ce rapport, le Conseil d'Etat a décidé le 25 juin 2008 d'instituer une Commission « Conseil du patois », avec pour mission de formuler des propositions de préservation de cet héritage culturel, élément central du patrimoine immatériel du Valais.

Le groupe de travail a procédé à un « inventaire des groupements et acteurs de la défense du patois, à l'évaluation des projets développés en milieu scolaire et à la formulation de propositions relatives à l'intégration de cette dimension patrimoniale dans les cours à option des cycles d'orientation valaisans ». Il a procédé à de nombreuses auditions, tant parmi les associations et personnes qui s'engagent pour la promotion du patois que parmi les milieux scientifiques de la linguistique et de la pédagogie. Il a recherché une collaboration avec les autorités valdôtaines, qui ont développé des initiatives originales et fructueuses en matière de préservation et de promotion du patois.

La pratique du patois comme première langue de communication est aujourd'hui limitée à un groupe restreint de Valaisans. Mais le nombre d'associations et d'institutions qui lui consacrent leur engagement et leurs projets s'est accru, tant parmi les sections locales de la *Fédération valaisanne des amis du patois* qu'au sein des institutions qui ont en charge la conservation et l'étude du patrimoine. Notamment la *Médiathèque Valais* ou le *Centre régional d'études des populations alpines (CREPA)* ou encore le *Glossaire des patois de la Suisse romande* et le *Centre de dialectologie et d'étude du français régional* à Neuchâtel.

Une autre réalité en Haut-Valais

La situation dans les deux régions linguistiques du canton présente des différences notables. En Valais romand la connaissance du patois n'est partagée que par un petit nombre tandis que le dialecte est toujours la langue de communication orale pour la population haut-valaisanne. Il n'en demeure pas moins que des initiatives comme la constitution de lexiques et dictionnaires, la toponymie ainsi que la conservation et la sauvegarde du patrimoine Walser se sont développées dans la partie germanique. Ceci à l'initiative de personnes (Dr. Alois Grichting de Glis) ou d'associations, parfois avec le soutien du Canton. On soulignera particulièrement l'action du Centre universitaire de recherche sur le plurilinguisme à Brigue-Glis que dirige le Prof. Iwar Werlen dont le Conseil d'Etat vient de rappeler l'importance par l'attribution du Prix Rünzi ; ou encore la Médiathèque Valais – Brigue qui gère la bibliothèque de l'Association internationale des Walsers.



Initiations en milieu scolaire en Valais romand

En milieu scolaire, des initiations au patois local ont eu lieu dans des écoles primaires des communes de Chermignon, Montana et Randogne, alors que le Cycle d'orientation de Nendaz développait des projets dont le patois est le vecteur de sensibilisation à la culture locale. Les adultes qui fréquentent les universités populaires du Val d'Hérens ou de Montana, ont eu le privilège de suivre des cours sur la richesse et la formation des patois, ainsi que des enseignements de langue en patois.

Constatant l'intérêt et le succès public de ces initiatives récentes et s'inspirant des réalisations valdôtaines, le groupe de travail a proposé de poursuivre et d'intensifier des projets d'enseignement, à tous les niveaux, envisageant même une « école du patois » en dehors des horaires scolaires.

Le but est de donner aux jeunes valaisans la possibilité de « renouer de l'intérieur », à travers les mots, avec leur héritage culturel tout en cultivant une attitude d'ouverture et une aptitude d'écoute, d'observation, de développement de stratégies de compréhension qui viendront enrichir les autres apprentissages des élèves. Cette démarche s'inscrit avec pertinence dans les projets d' « Education et ouverture au langues (EOLE) » développés par l'Institut romand de recherche et de documentation pédagogique (IRDPP).

Le Conseil d'Etat institue une Commission « Conseil du patois »

Après avoir pris connaissance du rapport du Groupe de travail et conscient de la nécessité de fédérer la pratique du patois avec les démarches de conservation et de valorisation du patrimoine immatériel ainsi que les projets pédagogiques d'ouverture au patois, le Conseil d'Etat a institué une Commission dénommée « **Conseil du patois** » afin de :

- coordonner les projets et actions des différents organismes oeuvrant dans le domaine du patois
- concrétiser avec eux et en collaboration avec les services concernés de l'Administration cantonale les objectifs définis dans le rapport du 10 avril 2008.

Présidé par Bernard Bornet, initiateur de la démarche, le Conseil du patois a un premier mandat qui va jusqu'à fin 2010. D'ici là, il est invité à élaborer un cadre permanent pour son activité dont le Conseil d'Etat souhaite qu'elle soit indépendante du Canton et basée sur une convention entre l'ensemble des partenaires concernés. Les membres du Conseil du patois sont :

- Jean-Pierre Gaspoz, inspecteur scolaire, secrétaire
- Gisèle Pannatier, présidente de la Fédération valaisanne des patoisants
- Daniel Elmiger, collaborateur au projet EOLE à l'Institut romand de documentation pédagogique à Neuchâtel
- Raphaël Maître, dialectologue, collaborateur du Glossaire des patois de Suisse romande
- Jean-Henry Papilloud, directeur de la Médiathèque Valais-Martigny
- Un représentant à désigner par les Universités populaires du Valais romand.

L'expérience que réunira le Conseil du patois permettra, le cas échéant, d'évaluer l'opportunité et la forme d'une structure similaire pour le dialecte haut-valaisan.